

MAIRIE DE PAILLET  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 4 septembre à 18h , les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

**Présents :**

Mmes DUCRET, BIGNONNEAU, CHAGNAUD, HURMIC, SCOTT , CASTET.  
Mrs : GAUTHIER, SCHAEFFER, HOUGAS, BOUSSIER.

**Absent(s) excusé(s) :**

Mrs MARAIS , REYNAUD.

Procurations de Mr Marais à Mr Boussier

Procurations de Reynaud à Mr Schaeffer

**Secrétaire de Séance :**

Mme Castet Dominique

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire. qui précise que l'ensemble des modifications demandées ont été portées sur le compte rendu et que chacun pourra le constater , avant de signer le registre le Compte rendu .

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25/09/2015 est approuvé par 12 voix pour.

**Ordre du jour :**

**1. Validation du plan de financement pour le logement de la gare**

Jérôme Gauthier nous explique que sur l'année l'étude de faisabilité estimait le projet à 135 250€ , hors frais de toiture .

En Juillet 2015 à l'issue de l'appel d'offre ,et de l'ouverture des dossiers, une modification non prévue concernant la toiture porte la somme à 141 268€ TTC .

La répartition est la suivante :

- |   |        |
|---|--------|
| • Le Département                          | 11108€ |
| • La Région                               | 18144€ |
| • Prêt Caisse des Dépôts et Consignations | 92000€ |
| • Autofinancement                         | 20016€ |

Le Début des travaux sont programmés pour le 2/11/2015.

Jérôme Gauthier précise que nous recherchons un logement pour reloger la locataire actuelle , car c'est la Commune qui doit apporter une solution de relogement à la locataire .

Monsieur Schaeffer précise qu'il y aurait deux possibilités , un logement qui se libère au niveau de la CDC, et un autre logement rue Guiraude .




**Vote du Compte de la validation du plan de financement du logement de la gare**

***Résultat du vote 12 voix pour – 1 abstention Mr Marais***

**18h30 arrivée de M. Corcket**

## **2. Emprunt CDC pour le logement de la gare**

La somme de 92000€ sera empruntée sur 25 ans à un taux très faible aux environs de 1.35%

 **Vote de l'emprunt à la CDC (caisse des dépôts et consignations) de 92 000€**  
**Résultat 12 voix pour – 1 abstention M. Marais**

## **3. Choix d'un bureau d'études accessibilité bâtiments publics**

Nous avons une obligation de rendre tous les bâtiments publics accessibles .

Mr Gauthier nous explique qu'il a fallu mettre en place une structure d'urgence pour traiter ce dossier compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers fixée au 27/09/2015.

Daniel Hougas a travaillé avec Mr Gauthier sur le dossier .

L'Ad'ap ( agenda d'accessibilité programmée), doit être validé avant le 26 septembre 2015, le planning des travaux peut s'étaler sur une durée maximum de 9 ans .

Un appel d'offre a été lancé pour le choix d'un cabinet d'étude .

Mr Gauthier a sollicité une aide auprès de l'association des Maires .

Une personne a été détachée , elle a accompagné Mr . Gauthier et Hougas pour le dépouillement de L'APO .

Les critères définis et retenus pour le choix du cabinet d'étude sont les suivants sur la base d'un total de 100 .

- Moyen mise en œuvre 20
- Références 20
- Méthodologie 10
- Prix 40
- Planning 10

4 entreprises ont été convoquées , 1 n'est venue , 2 se sont déplacées et 1 autre a demandé un entretien téléphonique .

Juste une petite remarque sur le CR au paragraphe "Choix d'un bureau d'études accessibilité bâtiments publics:"

Le cabinet d'étude A C I E a obtenu le note de 80/100 coût total HT 6880€ soit 8256€TTC .

Ce cabinet d'études devra donc au cours de différentes réunions de travail faire ses propositions d'accessibilités pour nos différents bâtiments .

Mme Hurmic fait remarquer que nous sommes dans le périmètre de l'église, que nous avons des contraintes par rapport aux bâtiments de France.

 **Vote du Choix d'un bureau d'études**  
**Résultat 13 voix pour**

## **4. Mise en place d'une commission urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire commence par rappeler qu'il était favorable à la mise en place d'un PLUI .

Un PLU (plan local d'urbanisme )doit être en place avant la fin de l'année , il est nécessaire de mettre en place très rapidement une commission qui devra déterminer un cadre général (ex quel type de développement, définir les modalités de consultation par exemple , réunion publique) .

Une première réunion aura lieu , avec les élus. En octobre il y aura une consultation des bureaux d'études.

Mme Hurmic demande à Mme Scott , les noms des personnes qui n'ont pas voulu un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunalité

Mme Scott nous explique qu'elle était favorable à un PLUI, certaines communes étaient très intéressées au début , comme Paillet, Rions, Lestiac .

D'autres communes ont souhaitaient conserver leur autonomie, et pouvoir , alors qu'il était plus intéressant pour l'ensemble des communes de la CDC de se mutualiser pour créer un PLUI .

Mme Hurmic explique qu'elle trouve particulièrement dangereux pour les habitants de Paillet qui ont été inondés le 25/07/14, que des permis de construire soient donnés sur les communes se situant en haut des coteaux, sachant que plus le sol est imperméabilisé plus des descentes d'eau sont à prévoir sur Paillet lors des orages de plus en plus violents. Ces permis sont actuellement autorisés mais au niveau de la morale, elle trouve ces attitudes particulièrement dangereuses et égoïstes.

Le coût d'un PLU pour notre commune sera au moins à hauteur de 40000€, somme à budgétiser à partir du budget de 2016.

L'ensemble des élus souhaitent faire partie de cette commission :

Mmes DUCRET, BIGNONNEAU, CHAGNAUD, HURMIC, SCOTT , CASTET.

Mrs : GAUTHIER, SCHAEFFER, HOUGAS, BOUSSIER, CORCKET, MARAIS ,REYNAUD.

La première réunion est fixée au mercredi 9/09/2015 18h30 en mairie .

La mise en place de la commission urbanisme est validée.

## **5 . Vente de biens immobiliers de la commune**

Nous avons évoqué lors du dernier Conseil municipal, la possibilité de vendre les 2 logements Lasserre. L'évaluation demandée au Domaine a évalué les immeubles à 120 000€ et les 2 parcelles à 2032€.



### **Vote de la mise en vente des immeubles**

**Résultat 11voix pour- 1 voix contre Mme Hurmic- 1 voix s'abstient Mr Marais**

## **6. Vente d'un chemin communal**

Nous avons abordé ce sujet lors du dernier conseil municipal, mais il était nécessaire pour certains élus de se rendre sur place, afin de voir où était précisément ce chemin , de mieux mesurer les conséquences pour la Commune de céder ce chemin.

Le couple riverain qui a sollicité M. Gauthier pour l'acquisition de ce chemin, souhaite clôturer afin d'être chez eux .

M .Schaeffer nous explique que très peu de personnes emprunte ce chemin, il a rencontré 1 riverain qui Souhaiterait conserver l' accès du chemin , par la mise en place d'un portail .

M . Gauthier précise que cette solution n'est pas envisageable, si nous répondons favorablement à la demande, les personnes seront chez elles, sans obligation de donner l'accès du chemin par un portail , cette solution risquera d'être une source d'ennuis.

M . Corcket n'est pas favorable et nous explique que ce chemin fait partie du patrimoine de la commune , Pour le moment on en fait rien , précise Mr Corcket , mais dans 10 ou 20 ans , peut-être il en sera fait quelque chose .

M . Corcket ne souhaite pas hypothéquer le patrimoine de la commune .Mr Corcket a peur que La Commune perde une partie du patrimoine .

M . Corcket évoque également qu'il est nécessaire d'avoir une source d'équité . Il y a parfois des demandes , pourquoi vendre à eux et pas aux autres .

Mme Hurmic demande si nous savons si ces chemins servent an cas d'inondation.

M .Schaeffer répond à Mme Hurmic qu'il n'y a pas vraiment de problèmes par rapport à ce point .



### **Vote pour la vente d'un chemin communal**

**Résultat 4 voix pour- 5 voix contre - 4 voix s'abstiennent**

## **7. Informations et questions diverses**

Mr Gauthier nous informe de l'accélération de la mise en œuvre de la fusion communale des Communes . Un groupe de travail composé de différents maires est lancé . Mr Gauthier nous informe que si il est absent

C'est M. Corcket qui le représentera.

Mme Scoot confirme que les faits s'accroissent effectivement , et qu'elle sera amenée à réunir les maires très prochainement, vers le 16/09/2015.

Mme Hurmic qui travaille actuellement à l'université dans un service chargée de travailler sur la réforme territoriale précise à Mme Scoot qu'il est possible d'avoir un stagiaire.

Mr Corcket demande si il y a de vrais différences de projet entre les Communauté des Communes, quels types et arguments : Bassin de vie – politique , quels sera le choix .

Mme Scott précise qu'elle a toujours œuvré pour un projet de développement touristique et économique autour de la Garonne , une politique culturelle et environnementale.

Mme Scott aimerait que les valeurs portées depuis plusieurs années perdurent.

M. Gauthier nous informe que le S.E.M.O.C.T.O.M souhaite avoir un interlocuteur référent par commune .

Bernard Reynaud sera le référent pour notre Commune .Mr Gauthier précise que Mr Reynaud s'occupe Déjà des relations avec le S.E.M.O.C.T.O.M .

Dominique CASTET fait un point sur le dossier Maif qui arrive sur la phase finale . le montant total du sinistre s'élève à 137 299€ dont 33399€ de vétusté. Nous avons touché 108915€, nous avons 9569€ de vétusté récupérable . Nous avons émis une réserve et demander la prise en compte de la perte d'exploitation du loyer du logement de Marie-Pierre et les 2 portes e la cantine qui avec le temps ont travaillé.

M ; Gauthier nous informe qu'il a écrit au préfet en ce qui concerne le fond de solidarité de catastrophe naturel car nous n'avons toujours pas de réponse .Un courrier réponse du 24/08/2015 dit que d'ici une quinzaine de jours nous aurons la réponse .

M. Gauthier parle de l'excellent travail du chantier Concordat , remercie les élus présents sur cette Période de congés qui ont contribué par leur présence, leur disponibilité à parfaitement bien accueillir ces jeunes .

Mme Hurmic demande pourquoi on ne capte pas bien avec les portables sur Paillet .Madame Hurmic nous dit que c'est possible d'améliorer la réception , il faut solliciter Orange .

M ; Gauthier va écrire à la personne référente chez Orange pour la commune .

Mme Hurmic aborde le sujet des réfugiés de Syrie et demande si il serait possible d'accueillir des familles .

Mr Gauthier se demande quel peut être le rôle d'une mairie, d'une Communauté des Communes . A ce jour, il n'y a pas de référents prévus.

Mr Gauthier déclare le Conseil Municipal terminé .